

Adhésion de la Ville à l'association APMAC Nouvelle Aquitaine

Dans le cadre des manifestation estivales en extérieur organisées notamment par le service municipal d'action culturelle de la Ville, cette dernière peut avoir besoin de louer ponctuellement du matériel de scène (scène, éclairages spécifiques...).

La délocalisation de la manifestation des Rendez-Vous en Terrasses du fait de la crise sanitaire entraine notamment ce type de besoin pour adapter les sites de remplacement à tout type de spectacle.

L'association loi 1901 APMAC Nouvelle Aquitaine, plateforme professionnelle d'accompagnement technique, dispose d'un parc de matériel disponible à la location, afin d'assurer bon déroulement de tout type de projet culturel ou d'animation porté par les collectivités territoriales.

Ce parc de matériel est situé à Limoges et pratique des tarifs de location compétitifs ; Pour pouvoir en bénéficier, la commune doit s'acquitter d'une adhésion annuelle à l'association, au tarif de 120 € pour l'année civile en cours (tarifs catégorie A pour les collectivités, et tranche 2, correspondant aux communes comptant de 5 000 à 15 000 habitants).

Il est proposé à la Ville d'adhérer à l'APMAC Nouvelle Aquitaine.

Le Conseil municipal, après délibération,

- CHARGE le Maire de représenter la commune de Saint-Junien au sein de l'association APMAC Nouvelle Aquitaine et de conduire toutes les démarches utiles à la poursuite de ce projet.

- VERSE une somme de 120 € nets qui vaut cotisation à l'association APMAC pour l'année 2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard